

**Acte N° 2021-25**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 décembre 2021  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté n°2019-167 en date du 26 septembre 2019 portant nomination de Mme Clotilde CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission MEEF ;
- Vu** l'acte 2019-19 du 12 novembre 2019 portant information sur la nomination de Mme Clotilde CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission MEEF,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Information sur la charge de mission « Masters MEEF »**

Les membres du Conseil d'administration sont tenus informés du renouvellement de la mission de Mme Clotilde CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission MEEF, conformément à la lettre de mission jointe en annexe.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 17 décembre 2021.  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 17 décembre 2021